MRC de PORTNEUF

Extrait du livre des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 14 mai 2025 à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

**CR 115-05-2025** **ADOPTION D'UN PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE POUR LA MRC DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022 et que de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont entrées en vigueur le 1er décembre 2024;

CONSIDÉRANT que par sa résolution CR 082-04-2024 adoptée le 17 avril 2024, la MRC a déclaré son intention d'entreprendre un nouveau processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC juge opportun d'asseoir l'exercice de révision de son schéma d'aménagement et de développement sur la base de l'élaboration d'un nouvel énoncé de vision stratégique pour son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.3 de la Loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, la MRC est tenue d'adopter et de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire;

CONSIDÉRANT que la commission de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC a tenu des rencontres de travail afin de proposer au conseil de la MRC un projet d'énoncé de vision stratégique pour son territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet d'énoncé de vision stratégique doit faire l'objet d'un processus d'avis auprès des municipalités et de consultation publique conformément aux dispositions de la loi;

Il est proposé par Mme Nathalie Richard et résolu :

QUE le conseil de la MRC entérine la recommandation soumise par sa commission de l'aménagement et du développement du territoire et adopte le projet d'énoncé de vision stratégique suivant :

*« S'appuyant sur un cadre d'aménagement modernisé et misant sur ses atouts géographiques et économiques diversifiés, Portneuf entend poursuivre l'œuvre de ses bâtisseurs pour accroître son rayonnement et sa notoriété à l'échelle du Québec et se hisser, d'ici 2050, au sommet du palmarès des MRC les plus accueillantes et vitalisées sur les plans économique, social, culturel et ce, dans le meilleur respect de l'environnement. »*;

QUE la MRC de Portneuf mandate sa commission de l'aménagement et du développement du territoire pour tenir les assemblées de consultation publique à l'égard du projet d'énoncé de vision stratégique adopté, conformément aux modalités prescrites par la loi;

QUE la MRC de Portneuf délègue à la directrice générale et greffière-trésorière, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le pouvoir de fixer les dates, les heures et les lieux des assemblées publiques de consultation selon les disponibilités soumises par les membres de la commission;

QUE la présente résolution adoptant le projet d'énoncé stratégique de la MRC de Portneuf soit transmise, conformément aux dispositions de l'article 2.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la ministre des Affaires municipales et aux municipalités du territoire en tant qu'organismes partenaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Ce 15 mai 2025

Josée Frenette
Greffière-trésorière